

## **L’Affaire Seznec**

### **Conférence débat de Denis Seznec**

25 mai 1923, Guillaume Seznec, négociant en bois à Morlaix (Finistère), et son ami Pierre Quemeneur, Conseiller général, prennent la route pour Paris à bord d’une Cadillac. On ne reverra jamais Quemeneur.

4 novembre 1924, Guillaume Seznec est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour le meurtre du Conseiller général. Un meurtre sans mobile, sans preuve et... sans cadavre !

Guillaume Seznec a toujours clamé son innocence et après 23 ans de bagne à Cayenne (Guyane), il est gracié en 1947. Il revient en France pour y mourir sept ans plus tard des suites d’un accident de la circulation, à l’âge de 76 ans. La voiture qui le renversa prit la fuite et ne fut jamais retrouvée.

#### **Erreur judiciaire ou machination ?**

Pierre Quemeneur aurait pu être mêlé à un trafic de voitures Cadillac vers la Russie des Soviétiques. L’un des enquêteurs de 1924, l’inspecteur Pierre Bonny, aurait voulu « couvrir » un dénommé Gherdi, dit « Charly l’Américain », impliqué dans le trafic de voitures. Bonny sera révoqué de la police en 1935, après des agissements douteux dans des scandales de la III<sup>e</sup> République, notamment l’affaire Stavisky. Il est mort fusillé en 1945 après avoir travaillé pour la Gestapo sous l’Occupation.

Durant son procès, Guillaume Seznec avait évoqué ce Gherdi mais l’accusation avait considéré que son existence était « une pure invention ». Il a pourtant été retrouvé en 1966 par un journaliste, puis reconnue par Colette Noll, résistante arrêtée en 1944 et déportée à Ravensbrück, qui s’est souvenue de Gherdi et de ses rapports avec Bonny.

#### **L’épilogue après plus de 80 ans de combat ?**

Le 24 janvier dernier, l’Avocat général près la Cour de Cassation a déclaré devant la Commission de révision réunie pour réexaminer le dossier Seznec : « *Je suis totalement convaincu de l’innocence de Seznec* » et a requis la révision du procès.

La Commission de révision qui a mis sa décision en délibéré au 11 avril 2005, a été saisie en mars 2001 par la ministre de la Justice de l’époque, Marylise Lebranchu, élue du Finistère. Si elle suit la réquisition du Parquet, le dossier Seznec serait renvoyé devant la Cour de révision qui pourrait décider d’annuler la condamnation et de « décharger la mémoire du mort », selon les termes de la loi.

A la suite de sa grand-mère puis de sa mère, Denis Le Her-Seznec, petit-fils du condamné, a consacré sa vie à défendre la mémoire de son grand-père. Au cours d’une conférence illustrée de nombreux documents vidéo, il reviendra sur cette lutte opiniâtre pour la réhabilitation de son grand-père.